



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

RPPN – Plans d'eau de la Garonne à Toulouse

ANNEXE 2

LISTE DES POINTS D'ARRÊT ET DE STATIONNEMENT (février 2022)

Points de stationnement :

- Quai de Tounis : aux 4 emplacements équipés sur le secteur autorisé par la signalétique mise en place.
- Quai de la Daurade : aux 2 emplacements équipés, le plus en amont et le plus en aval, sur le secteur autorisé par la signalétique mise en place, à l'extérieur du quai d'honneur.
- Quai Viguerie : aux 2 emplacements équipés à proximité amont et aval des escaliers sur le secteur autorisé par la signalétique mise en place.

Points d'arrêt :

- Quai de la Daurade : aux deux emplacements équipés au droit de la place de la Daurade sur le secteur autorisé par la signalétique mise en place.
- Quai Viguerie : à l'emplacement équipé à l'amont sur le secteur autorisé par la signalétique mise en place.
- Halte fluviale de l'île du Ramier : à l'emplacement équipé au droit du ponton à passagers.